

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Côte d'Or

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Séance du 5 juin 2026**

Nombre de membres :

En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

Date de convocation :
29/05/2026

**Date de publication
de la convocation :**
29/05/2026

Etaient présents : M. RUET Guillaume - M. LONCHAMPT Samuel - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas - Mme BARDIN Isabelle - M. DELATTRE André - Mme FEGUIRI Christelle - M. NOIROT Pascal - Mme CADOUOT Christine - M. VADOT Thierry - M. BLUME Pierre - M. MOREL Jacques - M. DORMOY Jean-Pierre - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie - M. CHEVALIER Philippe - M. RECOUVREUX Christophe - M. CHAMINADE Denis - M. MERGEY Dominique - M. DURANDIN Thierry - Mme REGAZZONI Isabelle - Mme GUILBERT Nathalie - Mme ROMAN Yolaine - Mme FAHY Laure - Mme LEJEUNE-BLASER Sandra - Mme SCANZI Justine - M. VENTO Romain - Mme BARKAOUI Séline - Mme TASSIN Jade - Mme MANSOURI Lisa

Absente excusée et représentée : Mme VICTOR Catherine (procuration à M. LONCHAMPT Samuel) - Mme MARTENOT Séverine (procuration à M. DORMOY Jean-Pierre) - M. MERLE Jean-Luc (procuration à Mme PERSON-PICARD Bénédicte) - M. BAUDOUIN Ludovic (procuration à Mme BARDIN Isabelle)

A été nommée secrétaire : Mme MANSOURI Lisa

OBJET :

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Élections Sénatoriales 2026 - Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants (décret du ministère de l'Intérieur n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code électoral,

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral n° 878 du 20 mai 2026 fixant le nombre de délégués titulaires, de délégués supplémentaires et de suppléants à élire et le mode de scrutin applicable pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026, notifié par le maire à tous les membres du conseil municipal,

Vu l'arrêté préfectoral n° 920 du 27 mai 2026 modifiant l'annexe de l'arrêté préfectoral n° 878 susvisé (modification sans conséquence pour notre commune), notifié par le maire à tous les membres du conseil municipal,

Considérant ce qui suit :

Dans la perspective des élections sénatoriales qui auront lieu le 27 septembre prochain, les conseils municipaux doivent se réunir le 5 juin pour procéder à

l'élection des délégués - et de leurs suppléants - qui voteront pour les sénatoriales.

Pour la ville de Chevigny-Saint-Sauveur, les 33 conseillers municipaux sont délégués titulaires de droit si le conseil municipal est complet (pas de siège vacant).

Le conseil municipal doit par conséquent élire 9 suppléants (article 10 de l'arrêté préfectoral n° 878 du 20 mai 2026). Les suppléants sont élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune.

Chaque liste de candidats aux fonctions de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du maire. L'ordre des suppléants résulte de leur rang de présentation.

Il est ainsi procédé à cette élection qui fera l'objet d'un procès-verbal dressé selon le modèle fourni par la préfecture.

Le maire a rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

- Conseillers municipaux les plus âgés : M. Pierre BLUME, M. Jacques MOREL,
- Conseillers municipaux les plus jeunes : Mme Jade TASSIN, Mme Lisa MANSOURI.

Le conseil municipal est invité à procéder au scrutin secret à l'élection de 9 suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Le maire constate que 1 (une) liste de candidats a été déposée :

-Liste « Unis pour Chevigny »

1. Christian VICTOR
2. Céline GALLOY
3. Laurent MATHOREL
4. Monique MOREL
5. Christian LUPI
6. Christelle CORNETTE
7. Michel GUERREAU
8. Bénédicte COURBET
9. Michel BORSATO

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
- Bulletins déclarés nuls : 0
- Bulletins déclarés blancs : 0
- Suffrages exprimés : 33

A obtenu :

- Liste Unis pour Chevigny 33 voix

Sont proclamés suppléants :

-Liste « Unis pour Chevigny »

1. Christian VICTOR
2. Céline GALLOY
3. Laurent MATHOREL
4. Monique MOREL
5. Christian LUPI
6. Christelle CORNETTE
7. Michel GUERREAU
8. Bénédicte COURBET
9. Michel BORSATO

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 5 juin 2026

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

La Secrétaire de séance,



Guillaume RUET



Lisa MANSOURI